



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE MONTILLIERS

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019, une consultation du public est ouverte en mairie de MONTILLIERS, du mardi 23 juillet 2019 à 8H30 au jeudi 22 août 2019 à 12H30 inclus à la suite de la demande formulée par la SOCIETE TERRASSEMENTS JUSTEAU, afin d'être autorisé à exploiter un centre d'appui technique situé au lieu-dit " Le Brûlon" 49310 MONTILLIERS, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2515.1 a, 2517.1, 2760.3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **MONTILLIERS, du mardi 23 juillet 2019 à 8H30 au jeudi 22 août 2019 à 12H30**, aux jours et heures suivants : **du mardi au vendredi de 8H30 à 12H30 et le samedi de 8H30 à 12H00** ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **MONTILLIERS** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :
pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.